

OBJET : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CONVENTION SUBSÉQUENTE RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ORSAY POUR LA RÉALISATION DE LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	25
Présents et représentés	:	27
Votants	:	27

Le mercredi 22 septembre 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 16/09/2021, s'est réuni à 20h52, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand à Orsay.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson

Délibération n° 2021-256

Monsieur Dominique FONTENAILLE Commune de Villebon-sur-Yvette

Monsieur Igor TRICKOVSKI Commune de Villejust

Monsieur Guillaume VALOIS Commune de Villiers-le-Bâcle

Monsieur Florian GALLANT Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Madame Rafika REZGUI a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Monsieur David ROS a donné pouvoir à Monsieur Clovis CASSAN

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BAZILE

OBJET : SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS : CONVENTION SUBSÉQUENTE RELATIVE AU FINANCEMENT DE TRAVAUX POUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE D'ORSAY POUR LA RÉALISATION DE LA LIGNE 18 DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Bureau Communautaire,
sur rapport de Monsieur Didier PERRIER.

VU la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), parue le 7 août 2015 ;

VU la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004 ;

VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de l'environnement ;

VU le projet de convention n°2017CONV297 relative au financement des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sur Orsay nécessaire à la réalisation des piles de pont n°64, 71, 142 et 143 de la ligne 18 du Grand Paris Express ;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur ;

CONSIDERANT la nécessité de dévier les réseaux d'eau potable situés rue de Versailles sur la commune d'Orsay, le long de la RD 128 et du CEA sur la commune de Saclay pour permettre l'implantation des piles de pont n°64, 71, 142 et 143 de la ligne 18 du Grand Paris Express ;

CONSIDERANT la prise en charge intégrale des frais d'études et travaux liés à cette opération de dévoiement par la Société du Grand Paris ;

CONSIDERANT en conséquence la nécessité d'une validation préalable des dépenses avancées par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT la faisabilité d'une réalisation de travaux par technique sans tranchée sur la rue de Versailles ;

CONSIDERANT la réalisation en maîtrise d'œuvre interne de ces travaux par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT en conséquence le coût prévisionnel des travaux liés à la réalisation des projets ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°3 « Développement durable, Transition énergétique, Hydraulique, Agriculture et Protection de l'environnement » en date du 14 septembre 2021 ;

Délibération n° 2021-256

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE la convention n°2017CONV297S subséquente à la convention cadre n°2017CONV297 relative au financement des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable rue de Versailles à Orsay, et le long de la RD 128 et du CEA sur Saclay, nécessaires à la réalisation des piles de pont n°64, 71, 142 et 143 de la ligne 18 du Grand Paris Express ;
2. AUTORISE le président à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette affaire ;
3. DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe eau potable de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avant remboursement par la Société du Grand Paris.

Fait et délibéré le mercredi 22 septembre 2021
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (27 VOIX)

27 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER, M. Christian LECLERC, Mme Rafika REZGUI, Mme Muriel DORLAND, M. Yann CAUCHETIER, Mme Lucie SELLEM, M. Francisque VIGOUROUX, M. Jean-Pierre MEUR, M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE, Mme Sandrine GELOT, M. Olivier THOMAS, M. Nicolas SAMSOEN, Mme Isabelle KLJAJIC, M. Didier PERRIER, M. David ROS, M. Grégoire DE LASTEYRIE, M. Michel SENOT, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. Bernard GLEIZE, M. François Guy TRÉBULLE, M. Dominique FONTENAILLE , M. Igor TRICKOVSKI, M. Guillaume VALOIS, M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20210922 - 1mc 136527 - DE
Date AR Préfecture : 29/09/2021

- Affichée / Publiée le : **28 SEP. 2021**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr